

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

G. BIENAYMÉ

Les Prix en 1790

Journal de la société statistique de Paris, tome 27 (1886), p. 401-407

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1886__27__401_0

© Société de statistique de Paris, 1886, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

III.

LES PRIX EN 1790.

Compte rendu du livre de M. Biollay.

La Société m'a fait l'honneur de me charger de lui rendre compte de l'un des ouvrages présentés par M. Léon Biollay, intitulé *les Prix en 1790*. C'est essentiellement un livre de statistique, car il n'y a presque pas une ligne qui ne soit consacrée à l'exposé de chiffres relevés dans de volumineux documents ou à l'exposé de résultats de calculs nombreux. Faire ressortir d'une publication administrative oubliée et de pièces restées sinon ignorées, du moins fort peu connues, ce qui s'y trouvait à l'état latent a dû nécessiter un travail énorme, et si M. Biollay n'a pas reculé devant cette rude et longue tâche, c'est que l'objet avait de quoi le tenter.

En effet, ainsi que l'a dit J. B. Say : « Le prix des choses est d'une importance

fondamentale dans toute l'économie de la Société ! (1) » Mais la date de 1790 pourrait, à première vue, paraître peu propre à donner une juste note pour la fin du siècle dernier ; aussi l'auteur s'empresse-t-il de dire que « quand la commission des subsistances choisit la valeur respective des denrées telle qu'elle existait en 1790, chaque chose était à son taux ». Il ajoute que cette assertion étonnerait, si des contemporains ne nous en avaient pas certifié l'exactitude. Il ajoute encore que « dans les débats de la Constituante sur la liquidation de la dette publique au mois de septembre 1790, les partisans et les adversaires des assignats s'accordèrent à reconnaître que le prix des objets de première nécessité n'avait pas encore varié ». Enfin il rappelle que Du Pont de Nemours l'avait déclaré dans une brochure (2) et que Mirabeau le répéta à la tribune sans rencontrer de contradicteurs (3).

« Cette considération, dit M. Biollay, n'est pas la seule qui m'ait déterminé à donner la préférence aux prix de l'année 1790. Ces prix ont servi de terme de comparaison à plusieurs enquêtes et grâce au maximum surtout, ce sont eux que nous pouvons le plus aisément découvrir. Pour les constater, le Gouvernement révolutionnaire s'est fait remettre par ses agents des états statistiques et des renseignements dont une grande partie se trouve aux archives nationales. » Il y a environ une centaine de liasses qui se répartissent en plusieurs groupes. Voici à cet égard une nouvelle citation qui me paraît indispensable et que j'emprunte au livre de M. Biollay.

« Le premier groupe comprend les états recueillis dans une enquête ordonnée par le Ministre de l'intérieur en juin 1793 lorsqu'on commençait à réclamer l'établissement d'un maximum général, malgré l'insuccès de la loi du 4 mai précédent qui avait réglé le prix des grains et des farines. » Cette enquête s'est faite d'une manière hâtive. Elle est très sommaire et les réponses sont incomplètes ; quelques-unes sont évidemment inexactes ou erronées.

Le second groupe de renseignements est formé de ceux dressés par les administrations des districts en exécution d'un décret du 27 septembre 1793 qui désignait les objets de première nécessité assujettis au maximum ; on n'avait eu que huit jours pour ce travail.

Le troisième groupe résulte du décret du 11 brumaire an II qui chargea la commission des subsistances et des approvisionnements de dresser un tableau général du maximum fondé sur les prix, en 1790, des marchandises de première nécessité dans les pays de production, prix augmentés, les uns d'un tiers, les autres d'un vingtième.

« Ce tarif général devait servir à former de nouveaux tableaux du maximum pour chaque district, en ajoutant aux prix fixés par la commission les frais de transport et le taux des bénéfices attribués par décret aux marchands en gros et aux détaillants. » C'était 5 p. 100 en gros et 10 p. 100 au détail.

« Pour remplir cette tâche la commission du commerce et des approvisionnements envoya aux administrateurs de district des états imprimés, où l'on devait porter le prix des productions locales en 1790. Il reste un assez grand nombre de ces états... Ce fut à l'aide de ces états, qui n'ont pas été entièrement utilisés, que la commission des subsistances et des approvisionnements a dressé le tableau

(1) J. B. Say, *Cours d'économie politique*, p. 506.

(2) *Effet des Assignats sur le prix du pain*, par un ami du peuple. — Cf. Réimpression du *Moniteur*, t. V, p. 616.

(3) *Ibid.*, p. 759.

général du maximum approuvé par le décret du 6 ventôse an II et publié aussitôt après (3 vol. in-8°). C'est, disait Barrère lorsqu'il présenta ce tarif à la Convention, l'ouvrage le plus important qui ait paru sur l'Économie politique.... Il n'existe chez aucune nation. Quelques-unes de ces parties étaient à peine esquissées dans des traités de commerce ou dans les ouvrages les plus répandus. » « Ces éloges, dit M. Biollay, sont certainement excessifs, cependant on a trop négligé cette source de renseignements sur les prix des denrées et des marchandises dans les lieux de production ou dans les entrepôts. Son origine l'a rendue suspecte ; l'incapacité des agents de la commission a achevé de discréditer cette vaste compilation administrative, confectionnée à la hâte, avec des procédés révolutionnaires. Malgré ses lacunes, ce document mérite d'être consulté ; mais on n'oubliera pas qu'il ne donne ordinairement que les prix de fabrique ou les prix de la vente de première main. »

Un quatrième groupe de documents est formé de tableaux refondus à cause des imperfections qui viennent d'être signalées et dans lesquels tableaux furent ajoutées quelques indications nouvelles notamment pour les salaires.

Enfin d'autres informations sont rapportées par M. Biollay comme provenant d'enquêtes administratives supplémentaires.

M. Biollay dit : « En groupant les données qui proviennent de ces différentes sources, en les contrôlant les unes par les autres, quand cela est possible, je me suis efforcé de combler, en partie, les lacunes du tableau général du maximum dont ce livre forme le complément. Je pense avoir fourni à ceux qui voudront entreprendre l'histoire des prix en France, une base assez solide et assez étendue ; je crois avoir facilité la comparaison de l'état économique actuel à celui de la France à la fin de l'ancien régime. »

Eh bien, il semble que notre confrère n'a pas, pour ainsi dire, assez vanté sa marchandise, en parlant dans ce court paragraphe de l'avant-propos de la part de travail personnel mise dans son livre, et quoiqu'en divers passages il ait donné les motifs qui l'ont déterminé à fournir des moyennes soit générales, soit régionales, on risquerait de ne pas savoir que toutes ces moyennes sont de lui. En effet, il ne dit pas que les chiffres portés dans les documents consultés ne pouvaient être qu'exclusivement locaux et que leur destination pratique excluait la formation de moyennes officielles. En donnant l'indication des sources où il a puisé, il n'explique pas qu'il n'y avait à trouver aucun résumé et qu'il n'en a pas trouvé effectivement, sauf pour le département des Ardennes. Pourtant cela lui a suffi pour penser que le lecteur ne pourrait pas se méprendre.

Au paragraphe final de sa conclusion l'auteur dit : « Ce travail n'est à vrai dire que le commencement d'un dossier. » Soit qu'il entende parler du dossier des prix de la fin du XVIII^e siècle, soit qu'il entende parler du dossier des prix pour les siècles antérieurs, nous devons lui faire remarquer que dès longtemps les premiers éléments en ont été rassemblés.

Déjà sous Charlemagne, Irminon, abbé de Saint-Germain-des-Prés, montrait l'état des choses et des personnes dans son *Polyptyque* ou dénombrement de tout ce qui dépendait alors du puissant monastère (1). La valeur de diverses denrées et de certains salaires est consignée dans ce document qui a été rendu encore plus précieux par les *Prolégomènes* et les éclaircissements que Guérard a joints à sa publi-

(1) *Polyptyque de l'abbé Irminon*, publié par Guérard. Paris, imp. roy., 1836 et 1844, 2 vol. in-4°.

cation. D'importantes questions monétaires et autres ont été soulevées et généralement résolues avec succès par le savant académicien. Or les vastes domaines de l'abbaye s'étendaient sur des territoires situés aussi bien à des centaines de lieues de son centre que tout auprès.

Ce n'est ensuite que pour le XIII^e siècle qu'on rencontre un travail, celui de Ducange qui est de 1668, in-f^o et intitulé : *Dissertation sur la rançon du roi dans l'histoire de saint Louis*, par Joinville.

Le Livre des métiers où le Prévôt royal Étienne Boileau a rassemblé par ordre de saint Louis les coutumes et règlements des corporations parisiennes (1268), contient quelques renseignements sur les prix du temps.

Un livre fort curieux et pas assez connu : *Le Ménagier de Paris*, fait en 1399 par un riche habitant qui y parle de tout, depuis la théologie jusqu'à la cuisine, contient beaucoup de notions sur le prix des denrées dans la capitale.

Après il y a le *Journal parisien* de Jean Maupoint (1437-1469), publié par M. G. Fagniez dans le t. IV des *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris*, 1878, in-8°;

Le Journal d'un Bourgeois de Paris (1405-1449), publié par M. Tuatley pour la Société de l'histoire de Paris, 1881, in-8°;

Le Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François I^{er} (1515-1536), publié par M. Ludovic Lalanne. Paris, 1854, in-8°;

Le Journal de Pierre de l'Estoile (1574-1611), où se rencontrent beaucoup de prix parisiens;

François Garrault, *Mémoires et Recueils des nombres, poids et mesures anciens et modernes*, Paris, 1576, in-8°. — *Avis recueillis et paradoxes sur le fait des monnaies*, Paris, 1578, in-8°;

Paradoxes du Seigneur de Malestroict, maistre des comptes du roy sur le fait des monnoyes présentés à S. M. au mois de mai 1576. Paris, 1578;

Jean Bodin, *Discours sur le rehaussement et diminution des monnaies et réponse aux paradoxes de M. Malestroict*. Paris, 1578, in-8°.

A la date de 1581 se place la réappréciation ou nouvelle évaluation faite quand on s'est aperçu, d'après l'augmentation du numéraire en France, que les marchandises qui devaient des droits sur leur valeur avaient acquis un prix supérieur à celui consigné dans le tarif (1).

Une deuxième réappréciation fut faite en vertu de la déclaration du roi du 14 août 1632.

Mais entre ces deux mesures, en 1597, on édicta le droit de sou pour livre dit de Pancarte. C'était une rénovation des taxes de vente mises en France à plusieurs reprises et dont celle établie en 1360 pour la rançon du roi Jean avait le plus duré.

En 1640, pour subvenir aux frais de la guerre, une *subvention générale* du vingtième du prix frappe toutes les marchandises et denrées et pour assurer la perception de ce droit, on prescrivit aux magistrats municipaux de se transporter en tous les magasins, boutiques, granges, celliers, maisons et manufactures des marchands.

On arrive ensuite aux ouvrages suivants :

Lemontey, *Dépense de Louis XIV de 1664 à 1690*, publié au t. II de la *Revue rétrospective*, p. 329, et *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*. Paris, 1818, in-8°.

(1) *Encyclopédie méthodique. Finances*, t. III.

Leblanc, *Traité historique des monnaies en France*. Paris, 1690, in-4°.

Le Journal de la Régence de Jean Buvat (1715-1723), publié par M. E. Campardon, Paris, 1865, in-8°, où il y a quelques prix pour Paris.

Secousse, Préface des *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, 1723 et suiv.

Dupré de Saint-Maur, *Essais sur les monnaies ou réflexions sur le rapport entre l'argent et les denrées*, Paris, 1746, in-12. — *Recherches sur la valeur des monnaies à Paris*. Paris, 1762, in-12.

Herbert, *Essai sur la police des grains*. Berlin, 1755, in-8°.

Bonamy, *Réflexion sur l'évaluation de nos monnaies et de nos mesures*. *Mém. de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*, t. XXXII, 1761-1763, p. 786-808.

Legrand d'Haussy, *Histoire de la vie privée des Français*. Paris, 1782, in-8°.

Arthur Young. *Voyage en France pendant les années 1787, 1788 et 1789*. Nouvelle traduction par M. Lesage. Paris, 1860 ; 2 vol. in-12. — M. Biollay le cite souvent.

Les renseignements trouvés dans ces auteurs sont fort restreints et tous ceux qu'on pouvait croire contenus dans les mémoires de Dangeau, de Saint-Simon, de Barbier, etc., n'y sont pas. Quant aux indications souvent isolées qui se rencontrent dans la longue suite des *Mémoires relatifs à l'histoire de France*, elles sont de peu de secours.

Autant dire donc qu'il n'y a rien ou si peu que rien pour tout l'ancien régime. Mais à peine s'ouvrait l'ère politique nouvelle que Lavoisier, sous le titre modeste de *Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : De la richesse territoriale du royaume de France* (1), donna le résumé des recherches qui ont porté principalement sur la consommation du pain et de la viande à Paris. Il présenta en forme de tableau le prix de ces deux articles et ceux d'un certain nombre d'autres, à l'appui de calculs sur la dépense moyenne de l'habitant de la capitale à cette époque. Ces prix, puisés à des sources officielles en 1788, ont gardé un caractère d'authenticité qui les a fait considérer depuis comme donnant la note juste de la valeur des choses au commencement de la Révolution.

Lavoisier cependant prend le soin scrupuleux de dire : « On conçoit que la valeur des denrées et des marchandises étant susceptible de variations continuelles, il n'a pas été possible d'arriver à des résultats rigoureusement exacts. On a d'ailleurs manqué d'instructions suffisamment positives sur la valeur de quelques marchandises et la nécessité de publier n'a pas permis d'attendre qu'on eût rassemblé de plus amples renseignements. »

Très peu après, en 1793, le médecin Tessier, l'un des auteurs de la partie de l'agriculture dans l'*Encyclopédie méthodique*, a donné des renseignements de même nature très intéressants (2), mais il ne s'est pas occupé de la valeur des denrées.

Du reste, il dit que « les états qui vont suivre ont été faits dans des temps où l'on avait moins de moyens d'approcher de la vérité. D'après cette observation, dit-il encore, je n'en garantis pas l'exactitude » et il ajoute : « il y en a même qui me paraissent hors de toute proportion. »

(1) Résultats extraits d'un ouvrage intitulé : *De la Richesse territoriale du royaume de France* ; ouvrage dont la rédaction n'est pas encore achevée : remis au comité de l'imposition par M. Lavoisier, de l'académie des sciences, député-suppléant à l'Assemblée nationale, et commissaire de la Trésorerie. Imprimé par ordre de l'Assemblée nationale. Paris, 1791.

(2) *Encyclopédie méthodique. Agriculture*, art. *Consommations de Paris*.

Il est au moins curieux de voir, qu'alors on s'occupait déjà des mêmes recherches sur les consommations. Les calculateurs modernes ont eu des données plus sûres et ceci doit faire peu regretter que la question des prix n'ait pas été examinée alors puisqu'elle n'aurait pu l'être que dans des conditions défavorables.

On trouve ensuite :

Arnould, *Histoire générale des finances de la France*, 1806, in-4°.

Germain Garnier, *Mémoires sur la valeur des monnaies de compte chez les peuples de l'antiquité*. Paris, 1817, in-4° ; *Histoire des monnaies*. Paris.

Ce fut alors que M. Benoiston de Châteauneuf, depuis membre de l'Institut, fit un travail plus étendu sur les consommations et sur leur valeur vénale (1). Après avoir repris un à un les objets dont s'était occupé Lavoisier pour les étudier au point de vue spécial de l'approvisionnement, de l'alimentation, de l'industrie et d'autres effets économiques, il étendit ses recherches à un plus grand nombre d'objets, puis il présenta dans un tableau comparatif les quantités et les prix donnés pour 1788 par son illustre devancier avec les quantités et les prix relevés par ses propres investigations. C'était un second et grand pas fait dans la voie qui, frayée désormais, paraissait devoir être fréquentée par les chercheurs.

Il est juste de citer ici un opuscule adressé en 1830 à la Chambre des députés par M. Duchatelier, où il s'est livré à une compilation des prix qu'il a pu trouver déjà tout relevés dans divers ouvrages. Son mérite a été de les rassembler en tableaux par colonnes pour des séries de 10 ou de 25 années pendant près de sept siècles (2).

En 1837, Guérard, qui devait se faire un nom si respecté parmi les érudits, s'occupa du prix des objets à propos de la question monétaire (3); mais une place spéciale dans cette nomenclature appartient à Leber, auteur de deux mémoires sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge. Dans le premier mémoire (4) qui est de 1841, il faisait les réflexions les moins encourageantes que voici : « La fluctuation des systèmes et l'incertitude de l'opinion sur l'appréciation des valeurs d'un autre âge témoignent assez de la difficulté de combiner les éléments d'un calcul et la presque impossibilité de poser un chiffre rigoureusement exact pour les mille spécialités auxquelles il serait applicable. »

« Tel a toujours été — continuait-il — la confusion des idées, même à l'égard des traditions récentes et vulgaires que, dans le siècle le plus rapproché de ceux dont nous nous occupons, les maîtres de la science et de l'art différaient entre eux du blanc au noir sur le mouvement des prix du commerce d'une génération à l'autre (5). » Pourtant confiant en la bonté de la méthode scientifique qu'il avait essayée au cours de son étude, Leber s'enhardit à traiter dans le second mémoire publié en 1847 le même sujet avec beaucoup de détails. Il prit corps à corps chacun des éléments du problème et il le résolut avec bonheur.

(1) Benoiston de Châteauneuf, *Recherches sur les consommations de tout genre de la ville de Paris en 1817 comparées à ce qu'elles étaient en 1789*. Paris, 1820.

(2) A. Duchatelier, du Finistère, *Essai sur les salaires et les prix de consommation de 1202 à 1830. — Demande d'une enquête à la Chambre des députés*. Paris, 1830.

(3) Guérard, *Mémoire dans le n° 6 de la Revue numismatique française*. Paris, 1837.

(4) Leber, 1^{er} *Mémoire sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*. Paris, 1841. — C. F. C^{ie} Garnier, *Disc. prél. de l'Histoire des monnaies*.

(5) Leber, *Deuxième mémoire*. Paris, 1847.

Ce ne fut que plus de trente ans après que M. Husson, pendant qu'il était chef de division à la préfecture de la Seine, reprit cette voie et, suivant la trace de M. Benoiston de Châteauneuf, marcha plus avant vers le même but. Avec un plan analogue, M. Husson donna plus d'importance à son travail (1) et devenu, lui aussi, membre de l'Institut, il prépara une édition plus complète que les positions de secrétaire général de la préfecture de la Seine, puis de directeur de l'administration générale de l'Assistance publique, lui permirent de remplir des renseignements officiels les plus intéressants. Cette édition qui ne parut qu'en 1875, après sa mort, prolonge ses renseignements jusqu'en 1873 (2). Toutefois l'ouvrage ne concerne pas les consommations industrielles, et il n'a donné des prix que presque subsidiairement et à l'appui de considérations sur ce que la grande ville absorbe ; en un mot, comme il le dit, il a voulu seulement « refaire et compléter au point de vue de notre temps l'œuvre si savamment entreprise par Lavoisier et poursuivie avec succès par MM. Tessier et Benoiston de Châteauneuf ».

Avant et depuis, plusieurs économistes tels que MM. Léonce de Lavergne, d'Haussonville, Paul Boiteau, Paul Leroy-Beaulieu, A. Cochut ont apporté leur contingent à la question des prix et des salaires avec grande compétence et j'aurais à parler surtout de ce qui a été fait par MM. E. Levasseur, Léon Say et A. de Foville. Mais en relatant les ouvrages de trois de nos présidents, je craindrais de paraître suspecter vos souvenirs et d'ailleurs je ne saurais en parler qu'en termes qu'on pourrait croire inspirés, non par la seule admiration pour des travaux considérables, mais par le respect ou par l'amitié.

Toutefois une mention est indispensable, celle du travail important sur *les variations des prix en France depuis un demi-siècle* qui a valu en 1874, à M. A. de Foville, un prix de l'Académie des sciences morales et politiques. On a, je crois, le droit d'espérer que les extraits donnés par l'*Économiste français* (3) ne resteront pas les seuls spécimens d'une publication qui remonte à douze ans, et qui serait mise au courant des faits à la grande satisfaction de ceux que ces questions intéressent.

Il y a enfin une source féconde d'informations dans les tableaux de valeurs officielles de douanes, arrêtés d'abord en 1826 et publiés depuis 1848 annuellement dans les *Annales du commerce extérieur*.

On voit, par ce qui précède, qu'en ce qui concerne la France, Dupré de Saint-Maur, Legrand d'Aussy et Leber, puis, de nos jours, MM. E. Levasseur, A. de Foville et Biollay ont seuls, à ma connaissance, étudié avec quelque étendue les prix pour eux-mêmes ; on voit aussi qu'en ce qui concerne Paris, ni Lavoisier, ni Benoiston de Châteauneuf, ni Husson, n'ont fait des prix une étude spéciale. Cette étude limitée à la capitale et dégagée de toute connexité avec d'autres sujets reste donc à faire ; j'ai des raisons de penser que la Société de statistique aura quelque jour à en entendre parler. « Ce serait une contribution à l'histoire des prix en France », ainsi que M. Biollay dit dans son livre à la première page. Quant au désir exprimé à la dernière qu'« on jugera peut-être avec indulgence son amas de chiffres », il peut, au moins, compter sur l'approbation des statisticiens.

G. BIENAYMÉ.

(1) Armand Husson, *Les Consommations de Paris*, in-8°. Paris, 1856.

(2) *Id.*, 2^e édition entièrement refondue. Paris, 1875.

(3) *L'Économiste français*, année 1874.